

ACTION SOCIALE DES FINANCES DE L'ALLIER



L'action sociale est commune au Ministère de l'Economie, de l'action et des comptes publics (DGFIP INSEE DOUANES DDP DIRECCTE)

Les prestations sont destinées à aider les agents du Ministère et à faciliter leur vie professionnelle et privée

La configuration d'organisation est la même dans chaque département



Les prestations sociales

L'action sociale englobe 6 grands types de prestations

- la restauration
- le logement, les aides et les prêts
- les vacances et les loisirs
- La petite enfance
- les manifestations locales
- la médecine de prévention et le service social

Les coordonnées de la délégation

Délégation de l'action sociale

- Centre des Finances Publiques - 14 rue Aristide Briand - 03400 Yzeure
- Accès par le parking du personnel - sous l'escalier métallique (rez-de-chaussée) ou par l'intérieur du bâtiment pour les agents sur le site.
- Tél : 04-70-48-32-61
- Mail : actionsociale.03@finances.gouv.fr

L'organigramme de la délégation

Déléguée départementale de l'action sociale (70%)

Tél : 04-70-48-32-61

actionsociale.03@finances.gouv.fr

Médecin de prévention

Continuité de service assuré par le médecin de prévention de la délégation du Puy-de-Dôme

1 jour par mois

A la délégation du Puy-de-Dôme
Tous les jours sur rendez-vous

Tél : 04-73-36-23-36
(Infirmière)

Assistante de service social (50%)

Tél : 04-70-48-32-62

actionsociale.03@finances.gouv.fr

Permanence à la délégation ou à la DDFIP : Mardi après-midi
(14h00 à 16h00 sans rendez-vous)

Permanence au Centre des Finances Publiques de Montluçon le
1^{er} jeudi du mois (14h00 à 16h00)

Permanence au Centre des Finances Publiques de Cusset le 3^{ème}
jeudi du mois (14h00 à 16h00)

LA RESTAURATION

Première priorité de l'action sociale : 48 % du budget

La politique de restauration collective vise à offrir aux personnels la possibilité de se restaurer, à proximité de leur lieu de travail, dans des établissements offrant des prestations de qualité à un tarif abordable.



Les structures de restauration dans l'Allier

➤ Restaurant financier sur le site de Cusset

- Un self est installé au rez-de-chaussée du Centre des Finances Publiques
- Système de vente de tickets avec inscription préalable aux repas.
- Restaurant géré par l'Association de Gestion du Restaurant Administratif de Cusset
- Contact : Tél 04 70 30 58 09

➤ Restaurant financier sur le site de Montluçon

- Un self est installé au 3ème étage du Centre des Finances Publiques
- Système de vente de tickets avec inscription préalable aux repas.
- Restaurant géré par l'Association des Usagers du Restaurant Administratif du Centre des Finances Publiques de Montluçon
- Contacts : Tél 04 70 08 22 27 / 04 70 08 22 09

➤ Le Restaurant Inter Administratif de Moulins Yzeure

- Le Restaurant Inter Administratif de l'agglomération moulinoise propose deux sites de restauration sous forme de self :
- - 19 rue Regnaudin à Moulins (à 5mn à pied de la DDFIP)
- - site du Château de Bellevue à Yzeure (à 5mn à pied du CDFIP d'Yzeure)
- Système d'approvisionnement par carte magnétique avec débit à chaque passage et rechargement directement en caisse ou par internet (www.popandpay.com)
- Inscription possible sur chaque site sur présentation d'un bulletin de salaire ou d'une attestation de la direction pour les nouveaux arrivants.

Diverses politiques ou instruments sont mis en œuvre pour permettre au plus grand nombre d'agents d'accéder à ces structures de restauration collective

- **subvention interministérielle** (1,27 € pour 2020 indice < à 481)
- **harmonisation tarifaire** (1,62 € pour les RIA de Moulins et Yzeure)
- **aide aux petites structures de restauration pour les restaurants financiers de moins de 100 couverts**
- **équipement et rénovation des restaurants des Finances**

Le titre - restaurant

- Pour pallier l'impossibilité d'offrir aux agents une solution de restauration collective : le système du **titre restaurant** est mis en place notamment dans les trésoreries en milieu rural.
- valeur faciale de 6, 00 € dont 50 % à la charge de l'agent
- TR dématérialisés en 2017 (APETIZ Natixis)

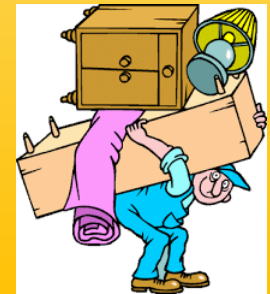


LE LOGEMENT : les aides et les prêts

Les prestations de logement (aides et de prêts) représentent 18 % du budget de l'action sociale et constituent sa deuxième priorité

Deux types de prestations sont mis en œuvre

- **Les réservations de logement** : un parc de 11 104 logements
- **Des aides et des prêts au logements**
 - aide à la 1ère installation
 - prêt pour l'équipement du logement
 - prêt pour l'amélioration de l'habitat
 - aide à la propriété (après titularisation)
 - le prêt immobilier complémentaire
 - prêt pour le logement d'un enfant étudiant
 - prêt sinistre immobilier
 - prêt d'adaptation du logement des personnes handicapées



Des aides et des prêts au logements

www.alpaf.finances.gouv.fr

Les prestations d'aides et prêts sont soumises à condition de ressources. Les prêts sont délivrés sans intérêts

Pour vous installer :

Aide à la 1ère installation (A P I) : Non remboursable – destinée à financer une partie des frais liés à la location d'un logement – son montant varie en fonction des ressources, de la localisation et du type de logement (1150 à 2300 €)

Pour aménager votre logement:

Prêt pour l'équipement du logement : Destiné à financer l'achat de meubles ou de gros électroménager (de 500 € à 2400 €)

Pour améliorer votre logement :

Prêt pour l'amélioration de l'habitat : Destiné à financer une partie des travaux, des matériaux et de certains aménagements. (de 500 € à 2400 € mais peut être porté à 6000 € en cas de travaux d'économie d'énergie)

Prêt d'adaptation du logement des personnes handicapées : Destiné à financer des travaux d'accessibilité, d'aménagement et d'adaptation du logement liés au handicap – sans condition de ressources – (de 2400 € à 10000 €).

Pour acquérir votre résidence principale :

Aide à la propriété : L'ALPAF prend en charge une partie des intérêts de votre prêt bancaire immobilier (versée sur 3 ans de 2520 à 4410 €.

Le prêt immobilier complémentaire : Délivré en complément d'un prêt bancaire (de 8500 à 11000 €)

Pour remettre en état votre logement :

Le prêt « sinistre immobilier » : Destiné à couvrir les dépenses liées à un sinistre (de 2400 à 8000 €)

Pour loger votre enfant étudiant :

Le prêt « logement enfant étudiant » : Destiné à financer une partie des dépenses liées à la location d'un logement (de 1200 à 1800 €)

LES VACANCES ET LES LOISIRS

- les centres de vacances
- le tourisme social
- les subventions pour séjours d'enfants



La politique de vacances et de loisirs



➤ Sont concernés :

LES CENTRES DE VACANCES

- les enfants des agents dans le cadre de colonies de vacances de 4 à 17 ans inclus (vacances d'hiver, printemps et été)

LE TOURISME SOCIAL

les agents en activité et les retraités :

- séjours en résidences de vacances en pension complète ou demi-pension
- location meublée ou camping
- séjours à thème

www.epaf.asso.fr

Subventions pour séjours d'enfants

Les subventions, sont modulées suivant le quotient familial

(versement de 50% à 130 % du taux défini).

Colonies de vacances - enfants de moins de 13 ans.....	7,58 €
Colonies de vacances - enfants de 13 à 18 ans.....	11,46 €
Centres de loisirs sans hébergement - journée complète.....	5,46 €
Centres de loisirs sans hébergement - demi-journée	2,76 €
Maisons familiales de vacances et gîtes - pension complète.....	7,97 €
Maisons familiales de vacances et gîtes - demi-pension ou location.....	7,58 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif : inférieur à 21 jours, par jour....	3,73 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif : forfait 21 jours ou plus.....	78,49 €
Séjours linguistiques - enfants de moins de 13 ans.....	7,58 €
Séjours linguistiques - enfants de 13 à 18 ans.....	11,47 €
Centres de vacances spécialisés - adultes handicapés.....	23,59 €

LES CHEQUES VACANCES

- Vous pouvez bénéficier du Chèque-Vacances pour vos futurs loisirs et vacances si vous êtes en activité ou retraités.
- La prestation est versée aux agents en fonction de leurs ressources et de leur situation familiale.
- Elle est basée sur une épargne de l'agent abondée d'une participation de l'Etat pouvant représenter 10% à 30% du montant épargné.

www.fonctionpublique-chequevacances.fr

LA PETITE ENFANCE



LE CESU

- **Le Chèque Emploi Service Universel**
- **Employeur participe aux frais de garde de vos enfants de moins de 6 ans.**
www.cesu-fonctionpublique.fr
- **Le Chèque Emploi Service Universel « aide à la parentalité 6/12 ans »**
- **En complément de l'aide précitée, La sous direction des politiques sociales et des conditions de travail du Secrétariat général a mis en place une nouvelle prestation, sous la forme d'un chèque emploi service universel (CESU) « aide à la parentalité 6/12 ans » pour les frais de garde à domicile ou hors du domicile, les frais d'accompagnement à l'école et le soutien scolaire**
- **www.chequedomicile.fr/client/MEF**

LES MANIFESTATIONS LOCALES

- Arbre de Noël (0 à 14 ans)
- Chèques rentrée scolaire (15 à 17 ans)
- Sorties familles
- Séances de massages assis ou autre prestation
- Conférence en partenariat avec la MGEFI



Arbre de Noël : Les enfants de 0 à 8 ans inclus bénéficient d'un jouet
Les enfants de 9 à 14 ans bénéficient d'un chèques
cadeaux (E ticket Kadéos) d'une valeur de 30 €

L'arbre de Noël aura lieu au cinéma à Moulins le 6 décembre 2020

Inscription au mois d'octobre 2020

La commande pour les jouets possible jusqu'au 7 septembre 2020

Les chèques cadeaux seront commandés en novembre 2020

LA MEDECINE DE PREVENTION ET LE SERVICE SOCIAL

- La médecine de prévention
- le service social

la médecine de prévention

- La surveillance médicale des agents, désormais obligatoire, se fait sur un rythme annuel (personnel à risques) ou quinquennal
- Continuité de service assuré par le médecin de prévention de la délégation du Puy-de-Dôme pour les situations spécifiques et urgentes
- 1 jour par mois à Yzeure ou à la délégation du Puy-de-Dôme tous les jours sur rendez-vous. Tél : 04-73-36-23-36
(Infirmière)

Le service social

- L'assistante de service social peut vous recevoir sur rendez-vous ou lors des permanences qui sont assurées à la DDFIP et sur les 3 centres des finances publiques (information par mail)

Action sociale.03@finances.gouv.fr - Tél : 04-70-48-32-62 ou 06-69-64-02-72

- Elle pourra:
- vous informer sur plusieurs sujets (garde d'enfants, recherche de logement, statut de la fonction publique d'état,),
- Vous apporter une aide dans des domaines très variés (financiers, personnels, professionnels ou familiaux).
- Vous orienter vers des consultations de conseillère en économie sociale et familiale
- Les secours : l'aide pécuniaire, le prêt social et l'aide alimentaire,

Elle recherchera avec vous tout moyen utile afin d'améliorer votre situation.

L'ensemble des actions réalisées par l'assistante de service social est couvert par le secret professionnel. Il n'y a pas de retour ou transmission d'information à un tiers, sauf accord explicite de votre part.

Le site intranet de la délégation

Pensez à consulter le site intranet de la délégation

Pour suivre l'actualité de votre délégation:

Ulysse – Vie pratique

Ou

Alize – Vie quotidienne – Action sociale – je recherche ma délégation

Ou depuis internet

<https://actionsociale.finances.gouv.fr>

En cliquant sur une des rubriques et délégations départementales dans liens utiles

L'ensemble des informations vous est également communiqué par mail